



Ref : CA2020/21

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 FÉVRIER 2020**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION D'UNE MOTION  
RELATIVE À LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 21 février 2020 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Bordeaux-III),*

*Vu la motion portée en séance de CFVU du 20 février 2020,*

➤ Entendu l'exposé de Mme Faivre, vice-présidente étudiante du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne,

➤ Après en avoir délibéré,

➡ **DÉCIDE d'approuver la motion suivante:** «*les membres du conseil d'administration (C.A.) de l'Université Bordeaux Montaigne expriment leur vive inquiétude vis-à-vis de la dégradation des conditions d'accueil et d'accompagnement des étudiants par les services sociaux du CROUS et demandent à minima le retour à la situation de 2018-2019, à savoir sept demi-journées de permanence. Le CA demande à ce que le bureau de la CVEC s'empare de la question de la précarité étudiante en renforçant le volet relatif à l'action sociale. Dans un contexte d'augmentation de la précarité des étudiants, le CA appelle à la mobilisation des acteurs du site (CROUS, Universités, Département, Métropole) pour mener des actions concrètes et urgentes en faveur de l'amélioration des conditions de vie étudiante*».

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 21 février 2020.*

Nombre de membres présents	<b>19</b>
Nombre de membres représentés	<b>9</b>
Nombre d'abstentions	<b>5</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>23</b>
Nombre de votes pour	<b>23</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

La Présidente,

*Signé*

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 13/03/2020

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux : 25/02/2020